



---

# PERMANENCE JURIDIQUE

Vous avez besoin d'un conseil juridique ?  
D'une information ou d'une orientation sur  
une procédure ?

La Ville de Carouge propose, en partenariat avec des avocat-e-s membres du barreau de Genève, une permanence juridique à la population carougeoise. Cette permanence permet de bénéficier de conseils d' avocat-e-s afin de mieux connaître ses droits et les faire valoir.

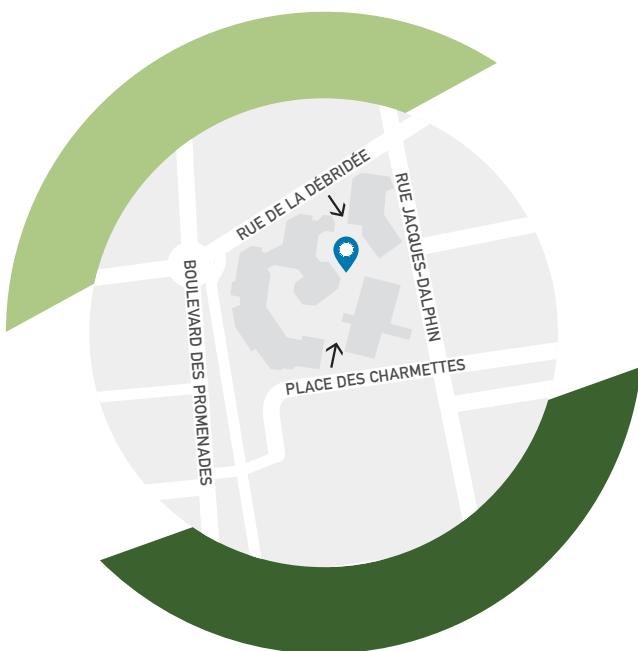
La permanence traite toutes les questions d'ordre juridique, dont:

- Assurances sociales
- Mariage, séparation, divorce, succession
- Droit du bail
- Droit du travail

#### Informations pratiques

Tous les lundis,  
de 14h à 16h30  
Gratuit, sans rendez-vous  
Consultation de 30 minutes

**Dans le doute, venez  
vous renseigner !**



Service des affaires sociales  
de la Ville de Carouge  
Rue de la Débridée 3  
1227 Carouge

022 308 15 30  
sas@carouge.ch

TPG 12 et 18  
(Arrêt Armes)

LU, ME, VE:	MA, JE:
8h30–11h30	8h30–11h30
14h–16h30	